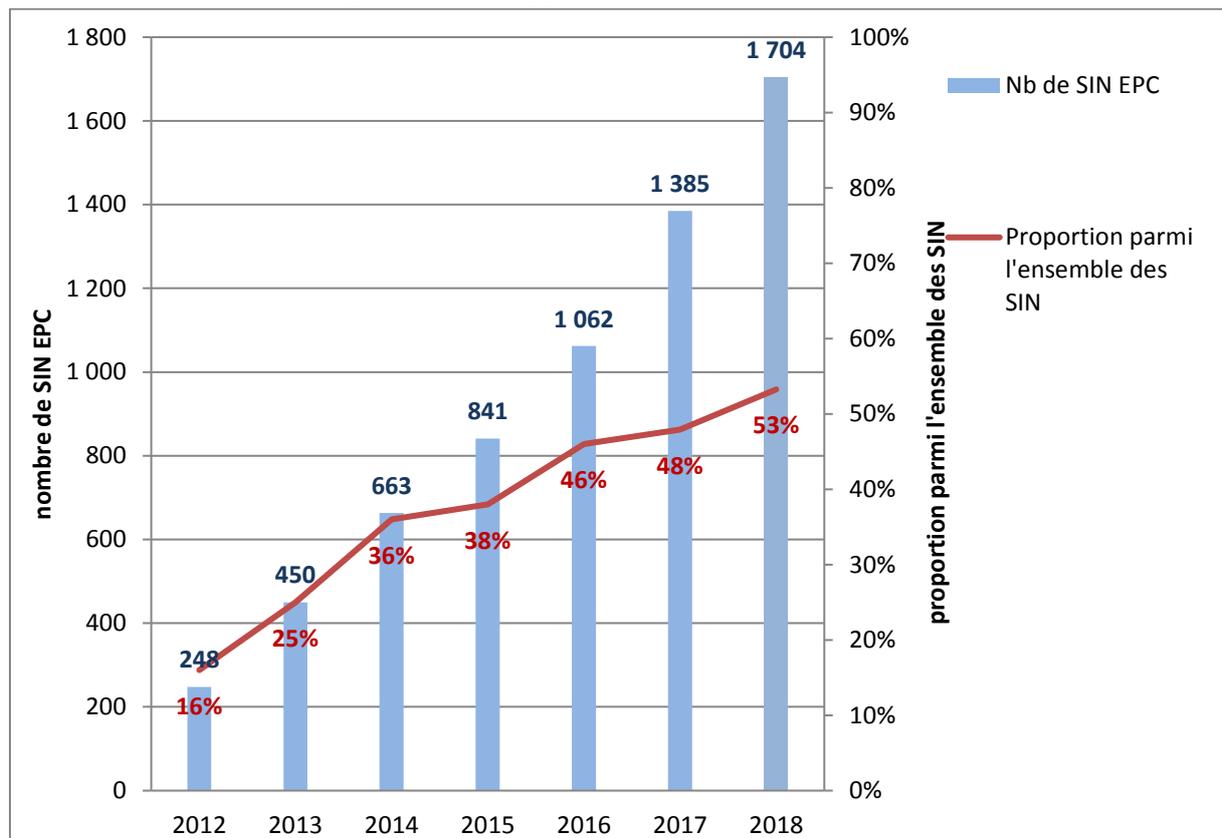


BHRe : bilan des dernières données disponibles

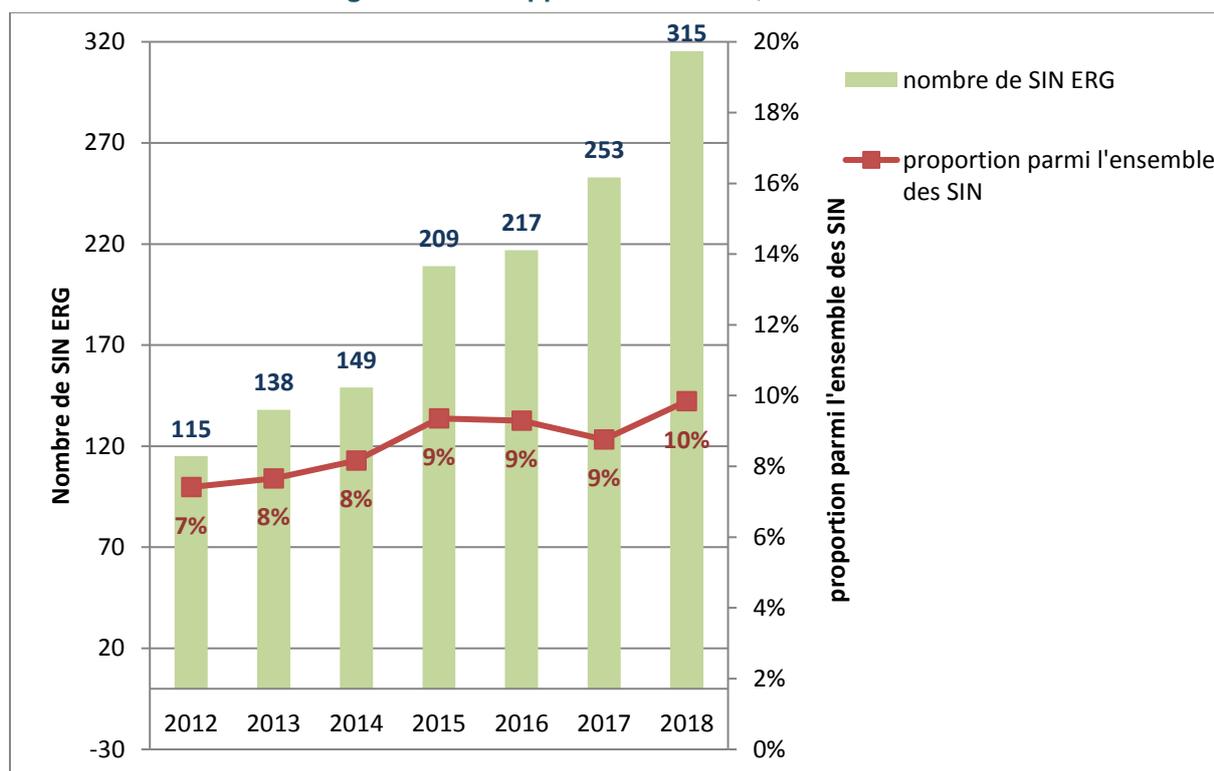
Les entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC) et *Enterococcus faecium* résistant aux glycopeptides (ERG) sont des bactéries hautement résistantes émergentes (BHRe). L'outil e-SIN offre depuis septembre 2017 une fiche spécifique de signalement des BHRe. Outre une saisie facilitée pour les établissements, cette nouvelle fiche permet de disposer de façon réactive de données épidémiologiques sur les BHRe en France.

Le nombre de signalements de BHRe augmente encore fortement en 2018 par rapport aux années précédentes :

Evolution du nombre de signalements rapportant des EPC, France 2012-2018



Evolution du nombre de signalements rapportant des ERG, France 2012-2018



En 2018, pour 1226 (72%) des signalements EPC, le prélèvement où l'EPC avait été identifiée était un dépistage rectal. Pour 44 (3%) signalements EPC, il s'agissait d'une hémoculture. Concernant les ERG, 256 signalements (81%) rapportaient un dépistage rectal, et 10 (3%) une hémoculture.

Les objectifs Propias ne sont atteints ni pour les EPC ni pour les ERG.

Indicateurs Propias sur la maîtrise des BHRé, France, 2012-2018

Année	EPC		ERG	
	Nombre et proportion de SIN de cas groupés <i>(objectif Propias : <10%)</i>	Proportion de cas secondaires sur l'ensemble des cas <i>(objectif Propias : <20%)</i>	Nombre et proportion de SIN de cas groupés <i>(objectif Propias : <10%)</i>	Proportion de cas secondaires sur l'ensemble des cas <i>(objectif Propias : <20%)</i>
2012	36 (15%)	-	36 (31%)	-
2013	39 (10%)	-	27 (20%)	-
2014	89 (14%)	-	22 (15%)	-
2015	97 (10%)	21%	32 (15%)	44%
2016	107 (9%)	19%	46 (21%)	44%
2017	170 (12%)	19%	50 (20%)	37%
2018	210 (12%)	18%	57 (18%)	43%

Bien remplir la fiche BHRé : les pièges à éviter !

- Attention : la case « nombre de cas » de l'encadré « Des cas secondaires ont-ils été identifiés ? », dans l'onglet « investigations et mesures » doit renseigner **le nombre de cas total et non uniquement le nombre de cas secondaires**. De la même façon, le nombre de cas d'infections et de colonisations doit également prendre en compte le cas index.

- Pensez à **actualiser le nombre de cas total de l'épisode lors de la clôture d'une fiche BHRé** ! Pour ce faire, utiliser la case « nombre de cas » de l'encadré « Des cas secondaires ont-ils été identifiés ? », dans l'onglet « investigations et mesures ». Ces données sont en effet utilisées pour le calcul des indicateurs Propias.

- Tous les cas de BHRé rattachés à un même épisode doivent être rapportés dans le même signalement. **Si un lien épidémiologique est mis en évidence entre 2 cas, il faut les rapporter dans le même signalement**, il est inutile de faire un signalement pour chaque cas. Un encadré spécifique dans l'onglet « fiche de suivi » permet de renseigner le numéro d'un signalement antérieur si un lien est découvert a posteriori avec un signalement différent.